

Compte-rendu du conseil de quartier centre du 4 mai 2016

Conseillers présents :

Jean-Marie Blanluet, Romuald Finet, Christiane Gauthier, Ursula Kloiber, Françoise Lafond, David Lhermitte, Lydie Perronnet, Catherine Rose-Fréneaux, Béatrice Trégouet, Jean-Louis Mouchel.

Excusés : Tristan Auger, Chantal Delanoé

Secrétaire de séance : Romuald Finet

Conseil Municipal :

Florence Galzin, Regis Plisson, Françoise Venon, Robert Dubois, Christian Passigny,

Ce conseil de quartier se focalisera sur 3 sujets : le train, la zone bleue et les questions diverses.

Le train

Deux rencontres ont eu lieu avec le président Bonneau dans le cadre des négociations avec la région. L'enjeu de ces rencontres tourne autour de la fermeture de certains passages à niveau en ville, en particulier celui route de Fay aux Loges.

Le projet initial prévoit de fermer au minimum 2 passages sur les 4 que compte notre ville.

Le projet de SNCF réseau prévoyait la modification du passage avenue du Gatinais qui représente 4000 passages par jour selon les estimations initiales mais 12000 selon l'analyse la plus récente. La ville s'oppose donc à une modification de cet axe au détriment des castelneuviens.

Le projet prévoyait, par exemple, le passage des poids lourds devant le collège et avait été pensé sans prendre en compte les réalités locales d'utilisation des rues et des aménagements publics. Ce projet est refusé par la municipalité.

Il y aura néanmoins un rond point « cacahuète » prévu pour laisser passer les convois exceptionnels qui ne sont pas autorisés sur la tangentielle et sont donc à passage obligatoire par notre ville.

Le second problème posé par le projet initial était la fermeture du passage 110 qui aurait coupé irrémédiablement la ville en deux et aurait enclavé la moitié de ses habitants, par exemple pour les enfants de l'école Genevoix. La ville a demandé le maintien du passage 110.

Il y a deux solutions envisageables au sort du passage 110 :

1) La non fermeture à laquelle s'oppose toujours la SNCF avec une contre-proposition de déviation via le Clos Renard sur un terrain porteur d'un futur projet industriel d'une centaine d'emplois de proximité pour les castelneuviens et la destruction de l'entreprise Boulmier pour cause d'utilité publique (et destruction des emplois existants).

La déviation prévoit aussi un passage par la rue des Moussières et la rue de la Poterie avec une déviation complémentaire des poids-lourds via l'aéroport de Saint-Denis de l'Hotel et Fay aux Loges. Ce projet coûterait à première estimation, de 3 à 4 millions d'euros.

2) Le maintien de la route de Fay aux Loges avec un aménagement aérien ou en sous-sol. Là le budget avoisine plutôt les 10 millions d'euros. Toutefois un pont route se révèle complexe à mettre en oeuvre et un tunnel pose des problèmes d'emprise mais cette seconde possibilité reste la préférée de la municipalité. De plus, le tunnel serait financé par la région et SNCF réseau et permettrait de ne pas couper la ville en deux.

Actuellement, la région reste ouverte à la négociation mais SNCF réseau se montre plus retissante.

Il y a par ailleurs des rumeurs d'une continuation future (horizon 2020) de la ligne de train vers Gien. Cela entraînera la fermeture définitive des autres points de passage dans notre ville. Cette situation sera sans négociation possible au vu de la loi Bussereau limitant le nombre de passages ouverts.

Si aucun accord n'est conclu pour les points de passage en ville, SNCF réseau veut procéder à une enquête publique et prendre sa décision motivée par les résultats de celle-ci (ou tout du moins son interprétation de ces mêmes résultats).

La région est opposée à la réactivation des lignes de bus actuelles, voire du passage des bus au mode électrique (ou éco responsable). Il y a un grand attachement régional à la remise en place du train.

Concernant le lycée, il y a un début d'embryon d'idée avec un terrain réservé depuis de nombreuses années à Châteauneuf-sur-Loire. Le problème est de définir un délai de prise de décision mais ce projet est beaucoup plus consensuel que le train.

La région veut accélérer le projet de train car il repose sur des fonds européens de développement durable (non spécifiques au train) mais avec une date limite de disponibilité pour des projets. Ces fonds ne restent néanmoins qu'une partie du budget que doit combler la région. La construction d'un lycée risque de diminuer le total de 4000 aller/retours prévus pour le train en éliminant la population étudiante de ses usagers.

Il faut noter que la région n'a pas d'investissement prévu dans le routier.

Pour le lycée, le soucis est de savoir où le positionner pour ne pas faire concurrence aux établissements de Gien mais ce projet pourrait faire perdre rapidement et avec de bons arguments son attrait pour une ligne de train. Un lycée est plus rapide à mettre en oeuvre, plus facile et moins cher.

Par ailleurs, pour le projet du train, il n'y a toujours pas de chiffrage des subventions liées aux aménagements des abords pour les villes traversées.

On ne sait toujours pas qui paiera quoi pour, par exemple, la rénovation des parkings, les aménagements des accès routiers et piétons à la gare.

Le parking prévu actuellement sera sur le site de la friche industrielle de la rue de la Brosse mais cela provoquera une augmentation du trafic sur le rond point prévu pour l'accès et un détournement des usagers venant de Saint-martin d'Abbat et au-delà via la rue de la Gène qui n'a pas été créée pour accueillir ce type de circulation et devra être réaménagée.

Il est également à prendre en compte que le projet de train est lié au projet de déviation Saint-

Denis/Jargeau lui même associé à la construction d'un nouveau pont sur la Loire.
La déviation n'est pas utilisable sans le nouveau pont pour absorber la circulation.
Elle se fera à partir du lieu dit Faux-juif et devrait limiter les poids lourds en centre ville de Châteauneuf sur Loire.

Concernant le train à Châteauneuf-sur-Loire, il y a des questions sur le nombre final d'usagers vu que la population castelneuvienne travaille majoritairement au sud d'Orléans et que le train ne permettra pas un accès rapide à cette zone. Par ailleurs, notre ville devrait drainer les usagers des communes avoisinantes mais uniquement dans une perspective de se rendre à Orléans centre ou de prendre un train vers une destination extérieure (par exemple Paris).

Concernant les horaires du train, il est prévu un train par demi-heure en heures de pointe avec un dernier départ d'Orléans à 22h, ce qui réduit les possibilités d'usage en soirée.

La zone bleue

A la demande des commerçants, la ville va transformer une partie de la grand rue en zone bleue. Cela permettra d'éviter les voitures tampons garées à la journée (par exemple de la société Groupama). La zone se situera entre la librairie et la société Lecoq sans toucher aux rues latérales.

Un seul commerçant est opposé à ce projet. Les disques de stationnement seront offerts aux usagers, entre autres par les commerçants. Le projet devrait prendre corps au mois de septembre suite à une prochaine réunion rapide avec les commerçants.

Il y a néanmoins besoin d'équiper la zone (poteau, peintures au sol).

La durée du stationnement serait de 45 minutes de 8h à 20h avec une pause le midi et la liberté de parking le dimanche uniquement toute la journée.

La gendarmerie participera au contrôle du respect de la législation après les heures d'activité de la police municipale.

Parallèlement à cette zone bleue, il y aura 4 places en zone bleue 20 minutes devant la banque et la librairie de la nouvelle halle.

La résidence des Rauches sera équipée de bandes jaunes pour permettre à ses résidents de sortir avec une meilleure visibilité.

La municipalité note également les retours sur des parkings gênants sur le trottoir rue Saint Nicolas.

Points soulevés par madame le Maire

Les nouveaux jeux du parc ainsi que 3 frênes fraîchement plantés ont fait l'objet de dégradations. La municipalité réalisera les réparations et portera plainte. Il est d'ailleurs prévu que les plaintes deviennent systématiques. L'aire de jeu du parc est régulièrement sujette à du vandalisme et des soucis de chiens catégorisés.

Il y a un projet de placement de vidéo surveillance sur la zone car elle ne peut être clôturée pour cause de lieu soumis à la législation des bâtiments de France.

Concernant la vidéo surveillance, les premiers retours sont positifs. Elle a permis d'identifier des responsables de dégradations mais également des propriétaires de chiens catégorisés et non

déclarés. La municipalité rappelle sa rigueur face à ces situations pouvant amener des plaintes systématiques voir des demandes d'euthanasie pour les animaux impliqués dans des incidents. La vidéo surveillance a permis d'identifier le propriétaire d'un tel animal qui en avait nié la possession ou encore les auteurs d'une effraction. Si des panneaux rappelant de tenir les chiens en laisse ont bien été mis en place, ils ont été détruits au bout de 4 jours.

La municipalité fera une proposition pour un nouvel arrêté d'horaires d'utilisation des machines bruyantes (tondeuse, jardinage, bricolage). Les conseils de quartier seront sollicités pour donner un avis sur les horaires proposés.

Questions des conseillers de quartier

Le réaménagement de la place du port soulève des questions d'un des commerces riverains. Pour rappel, le projet intègre une rénovation des quais, une valorisation de la place et la mise en place de voies sans voiture le long de la Loire. Le projet poussera aussi à une étape de la Loire à vélo avant de faire parcourir une partie de la ville.

Le retrait des plots est toujours en attente d'une décision du département.

Les rénovations de la grande rue du port sont toujours en cours.

La piste cyclable vers le super U est liée aux aménagements du train et à de gros soucis de stationnement avenue du Gatinais. La municipalité va étudier ce qui est faisable en l'état par exemple avec une modification des possibilités de stationnement sur le trottoir pour accueillir un morceau de piste cyclable.

La vitesse des véhicules entre la voie ferrée et le feu de l'espace Florian pose problème. La municipalité va faire procéder à des vérifications via la gendarmerie et son véhicule banalisé.

Il est proposé de constituer un groupe de travail pour étudier les rénovations à réaliser sur la chaussée et le trottoir dégradés de la rue de la bonne dame. Un point est également soulevé sur le parking sauvage et bloquant dans cette même rue. Si une rénovation des trottoirs est possible, il y a peu de possibilité de limitation de la vitesse par obstacle étant entendu le rôle de la voie pour les convois exceptionnels de cette voirie.

La ville soutient le projet de parking sur la zone non aménagée à proximité de l'arrêt de bus. Une étude est budgétée pour 2016 mais les travaux sont liés à l'aménagement de l'ouverture du mur du parc que doit accepter le département. Il n'y a pas de délais prévus mais la négociation est lancée, soutenue par le projet d'étudiants architecte pour une revalorisation de l'ensemble. Les idées qui ressortent sont sur des places végétalisées avec un accès via la voie de bus pour éviter le passage direct de véhicules sur la rue Bonne Dame. Le projet prévoit 15 places non handicapé avec une glissière en bois.

Le panneau de la venelle Grivot sera évalué car il apparaît trop haut pour être vu des usagers. Une demande d'installation de plot pour empêcher le passage de véhicules à moteur est également faite.

Les panneaux 30 de la rue du Crozier et du Bvd République ne semblent pas assez visibles et leur adaptation est à l'étude. De même, il serait nécessaire de mettre en place un rappel Zone 30 entre la rue Marius Morin et la rue de la Croix des plantes.

De nouvelles poubelles seront installées à la sortie de la piscine, en particulier pour les déchets issus des goûters des élèves emmenés à la piscine.

Le passage pour piétons de la capitainerie est également à revoir et sera déplacé lors de la mise en place de la nouvelle zone bleue pour donner plus de visibilité sur les piétons et éviter les passages en force des véhicules.

Le stationnement pose problème rue Arnodin depuis la fermeture du parking du bar de l'espérance dont les clients s'installent sur le trottoir.

Il y a également un problème de 2 roues motorisés sur la promenade du Chastaing. Des distributeurs de sacs à déjections devrait aussi y être installés.

Les projecteurs de la rue Bonne Dame devraient être réajustés pour permettre une meilleure illumination des passages piétons. La municipalité fera procéder à des ajustements.

Un plus grand contrôle de la vitesse rue Bonne Dame est réclamé avec, par exemple, l'installation d'un radar pédagogique.

Des patients ont été refoulés de la maison médicale avec des rendez-vous reportés à deux jours. La municipalité rappelle l'arrivée d'une second médecin au centre intercommunal de santé et la recherche active d'un quatrième médecin à la maison médicale.

Un projet est à l'étude pour la réhabilitation de l'ancien intermarché du centre-ville avec comme contrainte un rez-de-chaussée commercial (moyenne surface) et des logements collectifs orientés vers des personnes âgées (accessibilité et taille des logements).

Le départ de l'ancienne charcuterie attriste le conseil de quartier mais la municipalité ne peut agir sur le prix de location. Par contre, la ville s'oppose à la transformation du commerce en habitation et espère un nouveau bail commercial à terme.

Prochain conseil

La municipalité propose un prochain conseil commun pour, entre autres, parler de la réfection des quais de Loire. Il devrait avoir lieu le jeudi 30 juin à 20h30.

L'association Châteauneuf en transition demande à présenter ses projets durant ce conseil. Les conseillers souhaitent recevoir des informations sur les sujets proposés. Ils décideront alors s'il est opportun de donner suite à la demande de cette association. Une autre possibilité serait que l'association invite les conseillers de quartier à ses propres réunions.

Fin de la réunion à 23.00 heures.